



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de GONDREVILLE

SEANCE DU 9 JUILLET 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	12	12 + 8 pouvoirs

Date de convocation 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Christine THERMINOT**, Maire.

Présents : **BEFADI Perrine, CARON Jean-Francois, FRITSCH CHARTREUX Christine, GELLENONCOURT Rémi, HASCHAR Dylan, HERMANN Nelly, OPTEL Corentin, ROYER Pascale, SILVETTI Michael, THERMINOT Christine, VELSCH Patrick, WACH Karine.**

Absents : **BONTEMPS Roselyne, JACQUES Francis, BOURGEOIS Philippe.**

Représentés : **BAECHER Christelle pouvoir donné à WACH Karine, BARTHE Edgard pouvoir donné à SILVETTI Michael, BOURGUIGNON Géraldine pouvoir donné à HERMANN Nelly, LAHBARI Michael pouvoir donné à VELSCH Patrick, MERCIER Malorie pouvoir donné à THERMINOT Christine, PAWLACZYK Priscillia pouvoir donné à HASCHAR Dylan, SEIROLLE André pouvoir donné à FRITSCH CHARTREUX Christine, WINWA Grégory pouvoir donné à CARON Jean-Francois.**

Monsieur VELSCH Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants pour la commission locale d'évaluation des charges transférées
N° de délibération : 20260709_010

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	8	20	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

Considérant que la commune fait partie d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique.
Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

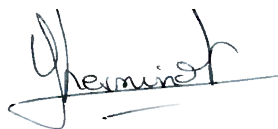
DELIBERE

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent, en avoir délibéré à l'unanimité :
DÉCIDE :
- **De désigner** parmi les conseillers municipaux, en tant que membres pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées :
- Titulaire : Christine THERMINOT
- Suppléant : Grégory WINWA
- **De charger** Madame le Maire de notifier cette décision au Président de la communauté de communes Terres Toulaises.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 10 juillet 2026
Pour extrait conforme
Christine THERMINOT, Maire

Le secrétaire



Christine THERMINOT
2026.07.15 15:33:36 +0200
Ref:11412684-17232813-1-D
Signature numérique
la Maire

Christine THERMINOT

